L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No. 73. NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 22 JUIN 1886. 59me Année

Dufour & Donnet.
Propriétaires-Editeurs.

Entered at the Post Office at New Orleans, La., as Second Class Matter.

NOUVELLE-ORLEANS.
MARDI, 22 JUIN 1886

PRIX DE L'ABONNEMENT.

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

On s'abonne aussi à la semaine, avec les porteurs.

ÉDITION DU DIMANCHE.

Un an	$2 00

Renferme deux feuilletons.

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	2 00
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

Renferme deux feuilletons.

☞ Pour les petites annonces de Demandes, Ventes et Locations, etc., qui se soldent au prix fédult de 10 cts la ligne, voir la 2e page.

Les réformes dans le commerce du sucre.

Personne n'ignore que certains malentendus divisaient, depuis quelque temps, les planteurs sucriers de nos campagnes du centre et du sud de la Louisiane et les commerçants qui, à la Nouvelle-Orléans, s'occupent du placement de leurs produits. Les premiers se plaignaient d'abus plus ou moins graves, plus ou moins réels, commis par les seconds. On les exploitait, prétendaient-ils; on se permettait à leur égard des exactions aussi injustifiables que ruineuses. Nous n'énumérerons pas tous les griefs; ils étaient nombreux ; ils se rapportaient à la fois au pesage, au mesurage, au tonnelage des boucauts de sucre et barils de mélasse.

La lutte était animée; elle passionnait *les* esprits des deux côtés. Si les attaques étaient vives, les ripostes ne l'étaient pas moins. Chaque parti avait ses avocats aussi ardents qu'habiles ; une partie de la presse s'était jetée à corps perdu dans la mêlée. Les planteurs avaient leurs organes, comme les commerçants les leurs. Nous n'avons pas voulu entrer dans la lutte. A quoi bon ! elle n'avait déjà que trop de publicité. Le bruit qui se faisait à propos de ces discussions devait, selon nous, faire plus de mal que de bien à une industrie que nous aimons, que nous soutenons et qui n'a déjà que trop d'ennemis au dehors.

Nous savions, d'ailleurs, que l'on s'occupait d'apaiser la querelle, d'arriver à un arrangement entre les parties adverses. L'association des Planteurs et la Bourse au sucre étaient saisies de la question et probablement serait soumise à un arbitrage. Il y a eu mieux que cela. Les deux grandes associations ont pris directement l'affaire en main et, d'un commun accord, ont réglé les cas de litige. L'entente est rétablie et la paix faite.

L'association des Planteurs de la Louisiane et l'association paroissiale d'Ascension, d'un côté, et la Bourse au sucre, de l'autre, ont nommé chacune un comité;

MM. Emile Ross, Andrew Price, Henry Kernochan et Daniel Thompson représentaient l'association générale.

Les délégués de la succursale d'Ascension étaient MM. Henry McCall et Bernard Lemann. Enfin la Bourse avait choisi MM. Wm. Henderson, John Barkley, Hugh McManus et Philip Hirsch.

Les délibérations devaient avoir tant d'importance que M. H. C. Minor, qui ne pouvait y prendre part, avait envoyé par écrit son avis sur chacune des questions qui devaient être débattues.

Impossible d'entrer dans les détails de la séance dans laquelle on est arrivé à des conclusions satisfaisantes tout à la fois pour les planteurs et pour les marchands-commissionnaires. Qu'on nous permette de citer un seul point qui, croyons-nous, intéressera le lecteur, même s'il n'a absolument rien à voir dans l'industrie sucrière : le tonnelage.

Il est d'habitude à la Nouvelle-Orléans —et cela date de temps immémorial—de faire payer au planteur, ou plutôt, à son agent, six sous par baril arrivant dans le port et débarqué sur la levée, quel que soit, d'ailleurs, l'état du baril, qu'il ait ou non besoin de réparations. Ces six sous vont ou doivent aller au tonnelier. Or, généralement, les barils sont bons; il est de l'intérêt de celui qui les fabrique de les livrer ainsi au planteur devant lequel il est responsable et qui a recours contre lui, en cas d'une livraison en mauvais état. Une part de responsabilité retombe même sur les bâteaux qui ont fait le transport, en cas qu'ils aient expédié comme étant en bon état des barils qui ne le sont pas.

On se demande alors quelle est la raison de cette mesure générale qui peut devenir extrêmement onéreuse, lorsque l'expédition est considérable, lorsqu'il s'agit de plusieurs centaines de barils. Que l'on paie les réparations nécessaires et qu'ont réellement été faites, qu'on en mette le prix au compte du planteur, quitte pour ce dernier à se rabattre sur celui qui lui a fait une mauvaise fourniture, rien de plus juste; mais il était bon qu'on en finît avec des pratiques qui sont de véritables entraves à une industrie aussi intéressante et grossissent le prix de revient pour le producteur.

Pourquoi ont-elles subsisté jusqu'ici ? Personne n'en peut donner le motif. Une seule explication possible et plausible: c'est qu'elles existent depuis la création de l'industrie. C'est la règle, c'est l'habitude, on s'y conforme, sans trop savoir pourquoi. Ceux-là même qui s'imagineraient en profiter y perdent autant que les autres, en mettant des entraves au développement d'une production et d'un commerce dont ils vivent. Quelle terrible chose que la routine!

Qu'on nous permette, à ce propos, de faire une petite excursion dans une autre branche du trafic de la Nile-Orléans. Il s'agit des farines. Il y a ici des inspecteurs chargés naturellement d'examiner celles qui arrivent dans le port et sont destinées soit à être consommées sur place, soit à être expédiées dans nos campagnes ou dans les Etats environnants. Que ces honorables fonctionnaires fassent ou ne fassent pas leur besogne, ils reçoivent vers la fin du mois deux sous par baril débarqué. Rien ne garantit au commissionnaire la qualité de la marchandise qu'il vient de recevoir; il ne peut même pas demander une inspection, ou plutôt il le peut, mais en payant un nouveau droit de deux sous par baril. De telle sorte que, pour s'épargner le paiement de cette somme, infime en apparence, mais qui grossit singulièrement, quand il s'agit d'une forte expédition ou d'expédition, qui se renouvellent constamment, le commerçant est intéressé à se passer d'inspection. Un pareil règlement est une invite à l'adresse du marchand qu'elle engage à faire de la mauvaise besogne. Il est bien obligé souvent de recourir à l'inspecteur pour être sûr de la qualité de l'article qu'il livre, afin de conserver sa clientèle. Mais pourquoi ce règlement absurde qui semble prendre plaisir à rendre l'honnêteté à charge au négociant ? N'est-ce pas le rôle exactement contraire qu'il devrait jouer ?

Si nous avons cité ce petit fait assez insignifiant, en apparence, mais qui, joint à une foule d'autres de même nature, porte un préjudice considérable à notre commerce, c'est pour faire comprendre l'esprit des réformes qui s'opèrent maintenant dans le trafic du sucre et promettent de s'étendre à toutes les branches de notre activité commerciale.

Il en est de même de l'échantillonnage, surtout en ce qui concerne le sucre d'équipage. Il s'y glissait des abus déplorables auxquels le comité a résolu très sagement de mettre un terme.

Autre excellente mesure adoptée par le même comité. Il demande qu'on laisse la responsabilité de pesage du sucre ordinaire à l'agent du planteur agissant de concert avec le peseur public.

On ne saurait assez féliciter le commerce de la Nouvelle-Orléans d'entrer enfin dans la voie des réformes économiques, de briser avec une routine qui a déjà occasionné tant de désastres et nous en attirerait bien d'autres, si nous persistions à la maintenir.

Ce dont il faut le louer surtout, c'est d'avoir mis fin à des malentendus, à des mécontentements qui nuisaient considérablement aux transactions de chaque jour. En effet, sur la motion de M. Price, de l'Association des Planteurs de la Louisiane, il a été voté des résolutions remerciant la Bourse au Sucre de sa cordiale coopération et des efforts faits par elle pour apaiser les griefs des producteurs et mettre un terme à tous les différends. C'est la voie du salut, c'est celle de la prospérité. Seulement, ces réformes, il faut qu'elles se fassent à temps, pour empêcher nos rivaux de venir nous enlever chez nous, sous nos yeux, nos produits et les détourner vers l'Ouest ou la haute vallée du Mississippi.

Il est toujours facile d'arrêter un mouvement à son début ; il est bien difficile, pour ne pas dire impossible, de le maîtriser, une fois qu'il a pris un cours bien déterminé et nettement tracé sa voie.

LOUISIANE.

Le Sugar Bowl and Farm Journal, Nouvelle-Ibérie, paroisse Ibérie, du 19 juin :

La saison des pluies est arrivée avant que personne, à l'exception des planteurs riziers, y fût préparé. Les planteurs sucriers ont été pris au beau milieu de leurs travaux des champs. Ceux qui cultivent le maïs ont souffert autant que ceux qui cultivent la canne. Pendant deux longues semaines, il leur a été impossible de faire le moindre labour. Aussi peut-on dire que toutes les récoltes sont encombrées de mauvaises herbes. La canne étant notre plante la plus vigoureuse, celle qui résiste le mieux à tous les accidents, elle reprendra vite sa vigueur, dès qu'elle aura été débarrassée des herbes parasites qui l'étouffent, mais le maïs a été plus sérieusement attaqué. En certains endroits la récolte court des dangers sérieux.

Les planteurs riziers n'ont qu'à se féliciter de la situation. Les pluies continuelles ont activé la pousse. Il en est de même, du reste, de la canne, mais les mauvaises herbes, voilà la cause de tous les tracas.

Au moment où nous écrivons ces lignes, tout indique que le temps change. S'il en est ainsi, il ne faudra pas plus d'une semaine pour que tout soit remis en bon ordre.

—Notre correspondant, dans le rapport sur ses voyages à travers la paroisse Lafourche, a commis plusieurs omissions; nous nous empressons de combler les lacunes qu'il y a laissées.

L'habitation Coulon, située juste au-dessus de Thibodaux, et qui est la propriété de MM. Foret frères, a une très convenable récolte de 210 arpents de cannes, de 260 de souches de première année, et de 70 de souches de seconde année. Il y aussi sur cette habitation 200 arpents de maïs. On y fait usage de la graine de coton comme engrais—600 livres par arpent de souches, 400 par arpent de plant et de 50 à 75 pour l'acre de maïs. L'an dernier, on y a fait 685 boucauts de sucre et 1100 barils de mélasse ajoutons encore 8600 barils de maïs. M. Marcelin Foret est le directeur des travaux, il est assisté par M. Thompson Bovilleaux.

Highland, habitation de MM. Coulon et Bernard, a 135 arpents de plant, 115 de souches et 150 de maïs. On y a fait, l'an dernier, 200 boucauts de sucre. Cette année, on y va établir un nouveau moulin, brevet Jeffery, qui se construit à la fonderie Jeffery, située dans les environs.

M. Samuel Jamison qui a dû supporter les effets de deux inondations, a 400 acres de riz et de cannes. Il n'en faut pas plus pour le relever, la saison prochaine. Son voisin, M. P. E. Lorio, a également une bonne récolte de riz ; mais nous n'en connaissons pas le montant.

M. Ernest Roger, qui a acheté l'ancienne habitation du général Bragg, a 150 arpents de plant, 150 de souches et 200 de maïs. Il a fait, l'an dernier, 200 boucauts de sucre et compte se procurer, cette année, une équipe de plant, qu'il achètera à Pierrska qui est cultivée par quatre associés, MM. Félix Lass ligne, L. J. Trosclair, P. G. Boudreaux et Mme François Vicknair, a 110 arpents de plant, 140 de souches et 75 de riz. On y a fait, l'an dernier, 300 boucauts de sucre. Malheureusement, plusieurs appareils se sont brisés; l'argent que coûtera ceux qu'il faut acheter, enlèvera tous les bénéfices de cette récolte.

Laurel Grove, l'ex-propriété habitation de MM. Trosclair et Robicheaux, a 200 arpents de plant, 200 de souches, 200 de maïs. Toutes ces récoltes sont en bon état, au dire des voisins.

M. Lufroy Trosclair a 130 arpents de plant, autant de souches, autant de maïs. Il avait fait, l'an dernier, 275 boucauts de sucre. M. Ernest Roger a longtemps dirigé, avec succès, cette propriété. C'est maintenant son fils qui en est l'administrateur.

Diaxie, une des habitations du juge Taylor Beattie, et qui est dirigée par M. Owen Bennin, a 150 acres de plant de cannes, 150 de souches et 200 de maïs. On a fait de grandes améliorations dans cette habitation. Le juge a acheté les appareils de la surveyse de MM. Foos Barnett, dont les cylindres ont 5 pieds de long sur 28 pouces de diamètre.

Entreprise, habitation de M. Geo. Dionne, a 75 arpents de plant, 70 de souches et 85 de maïs. On y a fait, l'an dernier, 175 boucauts de sucre. M. Geo. Dionne est l'inventeur d'une machine à broyer la canne qui a déjà attiré l'attention des planteurs.

Sur l'habitation French, à M. John T. Seeley qui en a confié la direction à son fils, M. John M. Seeley, il y a 175 arpents de cannes, 180 de souches et 180 de maïs. Le plant qui date d'avant les gelées de janvier n'est pas très bon ; les souches n'ont pas la vigueur ordinaire, parce qu'elles n'ont pas reçu d'engrais. On y a fait, la saison dernière, 340 boucauts de sucre et 600 barils de mélasse.

MM. Burton et Hepler, dont l'habitation est juste après la ligne de démarcation de la paroisse Assomption, ont 60 arpents de plant, 50 de souches, 350 de maïs et 85 de riz. L'an dernier, ils n'avaient que dix arpents de riz. Ils ont engraissé, cette année, leur terrain avec de la graine de coton. Ils ont fait, l'an dernier, 155 boucauts de sucre.

Tableau des récoltes de la paroisse St-Jacques.

L'habitation Salsburg, propriété de M. J. Lebermuth, a 300 acres de plant, 220 de souches, 250 de maïs. C'est là qu'est le fameux moulin à deux cylindres de 6 pieds 6 pouces de long sur 48 de diamètre.

L'habitation Morning Star, à M. L. P. Freaux et dirigée par MM. J. F. Melancon et B. M. Robinson, a 120 acres de plant de printemps, 18 de plant d'automne, 85 acres de souches, 180 de maïs ; on y a roulé, en 1885, 85 acres de plant, 65 de souches ; on y a fait 304 boucauts de sucre et 473 barils de mélasse.

M. Bergondy Lapice a une belle récolte sur Lauderdale.

L'habitation Bush et Levert a une récolte qui promet de très beaux résultats.

MM. Bourgeois et Cie. ont sur l'habitation Emma 72 acres de plant, 55 de souches, 68 de maïs.

Sur Rich Bend, à M. J. A. Vegas, superbe perspective.

Pike's Peak, habitation Roman, a 90 acres de plant, 100 de souches, 250 de maïs. Des tenanciers y cultivent 200 acres de riz. On y a roulé, l'an dernier, 175 acres de cannes qui ont rendu 280 boucauts de sucre et 500 barils de mélasse. On y a roulé pour un voisin 20 acres, qui ont donné 32 boucauts de sucre et 100 barils de mélasse.

Home, à M. V. Chopin, a une petite récolte de cannes.

Belle récolte de cannes et de maïs sur l'habitation D. Dologuy.

Sur Oak Alley, M. A. M. Sobral a fait 185 boucauts de sucre, en 1885. Il a 250 acres de cannes, 300 de riz. La récolte de riz, en 1885, a été 2500 sacs.

Le capt. H. Murray a, sur l'habitation Félicité, une bonne récolte de cannes et de maïs.

La raffinerie St-James, à M. Oliver Beirne—directeur des travaux Octave Tircuit—a eu culture 200 acres de plant d'automne, 300 de souches, 300 de maïs. On y a roulé, en 1885, 450 acres de cannes, qui ont donné 1,150,000 livres de sucre.

L'habitation Armant, propriété de M. Oliver Beirne, dirigée, cette année, par M. E. Tircuit qui était auparavant employé sur Ascension, a eu avant, 186 acres de plant, 200 de souches, 400 de maïs ; en arrière, 130 de plant, 175 de souches et 300 de maïs. MM. Becknel, qui la dirigeaient auparavant, ont été transférés à l'habitation Conway, sur la rive gauche de la paroisse Ascension, également à M. Oliver Beirne.

La Vacherie termine la paroisse St-Jacques. Sur la propriété Coteau, MM. Webre et Lewis ont 60 acres de plant de printemps, 100 de souches et 125 de maïs. Ils ont roulé, en 1885, 125 acres de cannes et fait 150 boucauts de sucre, 420 barils de mélasse. Ils ont roulé, également, pour M. Désiré Leblanc, 17 acres de cannes qui ont donné 21 boucauts de sucre et 35 barils de mélasse.

La Vacherie, paroisse St-Jacques, n'est qu'à 17 milles de Thibodaux. Il devrait y avoir un chemin y conduisant directement à travers la paroisse Lafourche ; la distance serait raccourcie de 70 milles.

MM. Joe Webre et Cie., sur Golden Star, ont 113 acres de plant de printemps, 32 de plant d'automne, 125 acres de souches et 145 de maïs. Ils ont roulé 132 acres, en 1885, et fait 210 boucauts de sucre, 500 barils de mélasse. Ils emploient un mélange de "Planter's Fertiliser," au taux de 400 livres l'acre ; ils se servent aussi de la graine de coton, au taux de 350 livres l'acre.

M. P. Hébert cultive de nouveau la canne, cette année.

M. Geo. Lecoul a de la canne et du maïs.

Les planteurs de riz demandent à grands cris la continuation des pluies.

Paroisse St-Jean-Baptiste :

—M F. Waguespack a acheté l'habitation Sport, ancienne propriété du Dr. Perrier, de St-Jacques, rive gauche. Il a commencé à rendre à la résidence et aux terres qui l'entourent leur ancienne vigueur. Sport, dirigée par MM. Rob. Ricker et Nemours F. Bourgeois, a 85 acres de plant, 65 de souches. Presque tout est destiné à servir de semence en 1887 ; il compte, en effet, faire la culture dans de grandes proportions ; il a aussi 160 acres de maïs et de pois.

Sur les habitations Howe et Succeed, qui sont à présent sa résidence, il a 200 acres de plant, 250 de souches. Sur l'habitation St. Joseph il a aussi 165 acres de plant, 170 de souches et 180 de maïs.

Le Magasin Rouge, situé sur la propriété Sporr, et qui est tenu par l'infatigable M. A. A. Henderson, portera désormais le nom de Magasin Sporr.

—On nous écrit de Villeplate :

"Nous avons eu un temps chaud et sec, depuis le 27 du mois dernier, la saison pluvieuse nous a empêchés de mettre nos champs en bon ordre. Néanmoins, les récoltes sur bon aspect; le maïs vient très bien, le coton montre convenablement. La terre est déjà préparée à recevoir le plant de patates douces. Sur chaque ferme, il y a plus ou moins d'avoine, toujours assez pour alimenter le bétail.

L'Advertiser, Lafayette, paroisse Lafayette, du 19 juin :

Après plus d'une semaine de pluies et de temps nuageux, le soleil a recommencé à briller, jeudi matin, mais, à 6 heures du soir, nouvelle pluie torrentielle et vent violent. Les champs ont été inondés. Impossible de savoir l'étendue des dégâts, mais tout fait craindre que la récolte de maïs ne soit considérablement endommagée.

L'EXPULSION.

Protestation du Prince Napoléon.

Voici le texte de la protestation que le Prince Napoléon a adressée à la Chambre des Députés au sujet de la loi d'exil :

"Messieurs les députés,

"On vous demande mon exil et celui de mes enfants. Cela ne saurait être assurément parce que je suis un prétendant. Soumis aux lois de mon pays alors même qu'elles sont imparfaites, je n'ai cessé de conseiller à mes amis et de pratiquer moi-même le respect loyal de la République constituée. Déposséd alors que la République a été menacée par des tentatives monarchiques, je me suis rangé parmi ses défenseurs. Pas une de mes paroles, pas un de mes actes qui n'aient été inspirés par le patriotisme le plus désintéressé.

"Le seul motif de la proscription qu'on vous propose est donc que je suis le chef de la famille des Napoléons. Mais ne l'étais-je pas déjà lorsqu'on m'a demandé mes fils pour les soumettre au service militaire, dans le rang, en vertu de la loi générale ? Ne l'étais-je pas lorsque, longtemps après la mort du fils de Napoléon III, mon manifeste ayant inspiré vos ombrages, on m'a arrêté et soumis à une instruction judiciaire comme le moins prince des citoyens ? Comment cette qualité de chef de la famille des Napoléons, qui, jusqu'à ce jour, ne m'avait pas placé hors du droit commun, est-elle tout à coup devenue séditieuse ?

"Un prince d'Orléans marie sa fille, il convie ses amis à célébrer cet événement de famille. Ce fait ne saurait être incriminé, même au point de vue la raison d'Etat. J'y sois étranger, et M. le président du conseil s'en félicite à Lisbonne.

"Voilà cependant ce qui m'a subrepticement transformé en prétendant, alors que je ne l'étais pas la veille. En vérité, ceux qui inventent de telles monstruosités oublient que l'opinion publique les entend, que l'Europe les observe et que l'histoire les jugera.

"Je connais les amertumes cruelles de l'exil : néanmoins, je n'y condamnerais moi-même avec joie si je pouvais contribuer par mes souffrances personnelles au relèvement de la patrie et à l'union de ses enfants. Mais les périls de la République ne naissent pas de ce que quelques princes respirent encore l'air natal ; ils ont pour cause les vices de sa constitution et les erreurs de conduite de ceux qui l'exploitent. Votre constitution a été établie par des royalistes pour un roi dont on croyait l'avènement prochain. Au lieu de la remplacer par une constitution républicaine sérieuse dès que vous en avez eu le pouvoir, vous l'avez maintenue, en la façonnant toutefois à devenir un instrument de l'oppression jacobine.

"Quelles sévérités ne mérite pas votre conduite ! Depuis quinze ans vous avez beaucoup déclamé, renversé force ministères, distribué des places à profusion, épuré sans répit, beaucoup d'entre vous se sont montrés insatiables à s'enrichir. Par quelles améliorations sociales avez-vous justifié votre domination ? Vous n'avez au ni respecter le Concordat, ni l'abolir, ni rester libre-échangistes, ni devenir protectionnistes, ni réformer l'impôt, ni l'alléger, ni apaiser une inquiétude internationale, ni ménager une alliance. Vous avez répandu notre or et notre sang sur les plages lointaines. Vous avez ébranlé l'ordre existant et vous n'avez pas su conspirer l'ordre nouveau que la démocratie réclame, attend et qu'on lui doit. De tous les côtés retentit la clameur des intérêts en souffrances et des croyances religieuses ou philosophiques menacées.

"L'exil des princes rendra-t-il votre constitution meilleure et votre conduite plus sage ? Non, il accroîtra simplement vos embarras de l'iniquité que vous aurez commise.

"On est maître quelquefois d'empêcher le commencement des choses ; on ne l'est pas, quand on les a commencées, d'arrêter leurs conséquences. Il n'est pas possible de rester proscripteur à demi. La proscription appelle et nécessite la proscription. Vous annoncez que vous allez frapper la personne des princes ; aussitôt on vous demande leurs biens. On exigera ensuite l'exil de leurs partisans. Après avoir proscrit ceux que vous considérez comme les ennemis de la République, vous sévirez contre ses amis tièdes ou dissidents. Par une pente invincible vous arriverez à la loi des suspects, à la terreur et à la guerre civile.

"Une espérance me soutient. Le peuple est là, ce grand et bon peuple de France dont on ne déroute pas longtemps le cœur et le bon sens ; il ne tardera pas à reconnaître ses véritables amis. Naguère il vous suivait, maintenant il vous subit ; bientôt, si vous ne vous amendez, il vous renversera, et le droit sera vengé.

"NAPOLÉON."

—Un singe pianiste :

Un savant anglais aurait, paraît-il, appris à un singe à jouer du piano, et tous les singes ont, plus ou moins, d'après lui, certaines dispositions pour la musique. Après quarante-huit leçons seulement, le sien, qui répond au nom de Tabitha, faisait toutes les gammes majeures et mineures avec une dextérité merveilleuse et, en sa qualité de quadrumane, exécutait, seul et sans le secours d'aucun compagnon, des morceaux à quatre mains.

Attendons-nous donc à assister à des concerts donnés par des quadrumanes.

Les orages dans le Bordelais.

On écrit de Bordeaux :

"Les orages se succèdent sans trêve dans notre contrée. Après l'ouragan du mercredi 26 mai dernier, nous pensions que le département de la Gironde serait épargné pour cette saison printanière, par le fléau dévastateur. Il n'en a pas été malheureusement ainsi : trois ou quatre jours après, vers la même heure du jour, un nouvel orage, d'une extrême violence, accompagné d'une grêle abondante, éclatait de nouveau sur Bordeaux.

"Bien que moins ravageur que le précédent, il causa néanmoins de sérieux dommages à la vigne, aux arbres fruitiers, et aux récoltes de la saison.

"Tout ce qui s'était passé jusqu'au 1er juin, était encore insignifiant, comparativement aux tristes événements qui nous sont signalés, depuis hier, de toute l'intérieur du département de la Gironde.

"Un ouragan, d'une violence inouïe, et sans précédent, de mémoire d'homme, venant du sud-est, c'est-à-dire vers Bergerac, et courant sur le Libournais, le Saint-Emilionnais, etc., y s'est déchaîné dans la soirée du 1er au 2 juin courant, sur cette contrée et l'a entièrement dévastée.

"La ville de Libourne qui paraît avoir été le centre de l'ouragan, a été saccagée : toitures, vitrages, tout volait en éclats sous le poids de grêlons de 50 à 100 grammes l'un. Les récoltes n'existent plus; tout a été littéralement haché.

"Comme à Bordeaux, le 26 mai, cette trombe de grêle est tombée à sec, sans une goutte d'eau, puis elle a été suivie d'un véritable déluge.

"Evaluer les pertes que le département de la Gironde aura éprouvées ces jours derniers, serait encore donner des chiffres trop approximatifs; mais il est certain qu'elles s'élèveront à plusieurs *millions*.

"Des arbres séculaires, d'une grosseur énorme; ont été arrachés sur les allées de Libourne; les arbres fruitiers et la vigne ne possèdent plus ni feuilles, ni fruits : tout est à nu jusqu'au bois.

"A Saint-Emilion, les dommages sont aussi très considérables. Fort heureusement que cet orage a éclaté pendant la nuit : il eût très probablement causé quelques malheurs, s'il était produit pendant le jour, le lendemain étant un jour de marché à Libourne.

"L'ouragan paraît avoir suivi la vallée de la Dordogne et être venu finir dans l'Entre-Deux-Mers.

"Voici quelles sont les communes les plus éprouvées par ce terrible fléau : Bergerac, Libourne, Saint-Emilion, la plaine de Creysse, les coteaux de Tyregan, Saint-Sauveur, Pécharmant, Sablons, Saint-Loubès, Château-Pomerol, Saint-Denis-de-Pile, Fronsac, Guitres, Lalande-de-Pomerol, Les Billaux, Moulon, Génissac, Gueyras, Moulinet, La Patache, Montagne, les Eymerits, le Dageys, le Pinter, Saillans et la palu d'Angueyeux. Toute la partie basse du Pomerol, celle qui donnait les plus belles espérances, est littéralement détruite.

"Les blés sont enterrés.

"La foudre est tombée en plusieurs endroits, notamment à la Patache.

"L'étendue de cet ouragan était d'un kilomètre de large.

"P.-S.—Le Médoc et le Blayais n'ont pas été atteints."

Les enfants-martyre.

L'Abeille a publié dimanche le récit navrant des tortures infligées à un pauvre enfant par sa propre mère. Ces exemples de cruautés révoltantes, inexplicables quand elles sont exercées par des parents, se multiplient d'une manière effrayante. Tout récemment encore, à la neuvième chambre correctionnelle, à Paris, c'était la femme Charbonnel et son amant, un sieur Butet, qui venaient répondre de leur odieuse conduite :

"Un soir, dit le réquisitoire, que la petite Jeanne Charbonnel avait été, comme d'habitude, envoyée à la fontaine pour en rapporter de l'eau, cette enfant, poussée à bout par les tortures de la faim, alla frapper à la porte d'une voisine en la suppliant de lui donner à manger ; elle fut accueillie par un cri d'effroi.

"Elle était, en effet, repoussante à voir : ses vêtements étaient presque pourris ; elle n'avait pas de chemise, la maigreur de son corps était telle qu'elle avait plutôt l'air d'un petit squelette que d'un être vivant ; elle portait au front une bosse de la grosseur d'une noix ; ses bras et ses jambes étaient couverts de contusions anciennes ou récentes ; ses pieds étaient tuméfiés et couverts de blessures purulentes en suppuration ; elle tombait d'inanition. Elle se jeta avec une sorte de frénésie sur le pain qu'on lui présenta. La police fut avisée et l'enfant fut conduite d'urgence dans un hôpital, où des soins intelligents l'ont bientôt ramenée à la santé."

Lisez maintenant ce fragment d'interrogatoire :

M. le président.—Vous n'êtes plus chez votre mère?

L'enfant.—Non, monsieur, on m'a mise aux Enfants trouvés.

M. le président—Pourquoi vous a-t-on repris à votre mère ?

L'enfant.—Parce qu'elle me battait.

M. le président.—Elle vous battait, et comment vous nourrissait-elle ; mangiez-vous à table ?

L'enfant.—Oui, mais *je n'avais pas de tout* ; mon petit frère avait de tout, lui.

M. le président.—Que vous donnait-on à manger ?

L'enfant.—Que du pain sec.... quelquefois de la soupe, et toujours de l'eau pour boire.

M. le président.— Et où couchiez-vous ?

L'enfant.—Dans la cave.

M. le président.—Sur quoi ?

L'enfant.—Sur de la paille ; j'étaient ma mère et mon frère qui l'apportaient.

M. le président.—Et faisait-il clair, dans cette cave ?

L'enfant.—Non, monsieur, il n'y avait pas de fenêtre ; il n'y avait qu'un petit trou, mais on l'avait bouché avec une planche.

M. le président.—Vous avez eu très mal aux pieds, des plaies en suppuration !

L'enfant.—Oui, monsieur ; mais c'est guéri.

M. le président.—Qui vous a soigné ?

L'enfant.—C'est la sœur de l'hôpital.

M. le président.—Votre mère vous battait ?

L'enfant.—Oui, monsieur, beaucoup.

M. le président.—Avec quoi ?

L'enfant.—Avec le fouet.

M. le président.—Est-ce que votre mère ne vous attachait pas ?

L'enfant.—Si, monsieur, des fois au pied du lit et puis aussi la moitié de la journée en plein soleil, à un treillage du jardin, et elle me donnait de l'ouvrage à faire.

M. le président.—Vous aviez une bosse au front ; comment vous est-elle venue ?

L'enfant.—C'est ma mère qui m'a fait tomber dans la cave ; j'avais déjà une bosse, ça l'a fait venir plus grosse.

M. le président.—Et Butet vous battait ?

L'enfant.—Il m'a seulement donné une fois des coups de corde, mais pas fort et par-dessus ma robe ; lui était pour moi. Un jour que je pleurais parce que j'avais froid, il m'a donné un tricot et une tartine de beurre. Aux étrennes, il m'a acheté une poupée.

M. le président—Vous avez dit que votre mère vous avait brûlé les pieds.

L'enfant.—Oui, mais ce n'est pas vrai ; je dis ça parce que c'était mon frère qui m'avait fait tomber une casserole d'eau chaude sur les pieds et qui m'avait dit de dire que c'était maman.

N'est-ce pas navrant !

Un témoin a donné un détail qui fait frissonner :

La mère! marchait exprès sur les pieds de sa fille déjà couverts de plaies ; on a dû amputer l'orteil d'un pied de cette pauvre martyre !

Une voisine l'entendit battre si rudement qu'elle crut qu'on battait un tapis ; s'apercevant que c'était l'enfant, elle cria à la mère ! "Mais, tuez-la donc plutôt tout de suite !"

Le tribunal a acquitté Butet, qui laissait commettre sous ses yeux toutes ces horreurs, et bien que la femme Charbonnel fût en même temps poursuivie pour vol de cent cinquante bouteilles de vin, vol reconnu, avoué par elle, le tribunal ne l'a condamnée, en tout et pour tout, qu'à huit mois de prison. C'est huit ans de travaux forcés que méritait cette exécrable mégère !

☞ Voir l'annonce de la pension de Mme F. Gonthier—Pension privée à Covington, paroisse St. Tammany, Louisiane.

Le port de la barbe dans l'armée.

Il n'y a pas de petite question pour le *Figaro* de Paris. Le port de la barbe dans l'armée, ordonné par le général Boulanger, ministre de la guerre, jurait avoir fort agacé ce journal. Voici comment il s'exprime dans un de ses derniers numéros :

Eh bien ! nous avons attendu qu'elle fût poussée, avant de tirer une conclusion ! La voilà longue, aujourd'hui, la barbe des tourlourous, et notre conclusion sera courte. L'effet moral produit par cette innovation de M. Boulanger est fâcheux, et l'effet plastique est ignoble.

Nous avons consulté des commandants, des capitaines, des lieutenants, des sergents et de simples soldats de nos amis. Leur opinion est UNANIME. Chacun d'eux appelle le retour à la moustache militaire. Puisse M. Boulanger prendre une tangente, insinuer qu'il a voulu faire un essai....et rapporte son arrêté ridicule du mois dernier.

Voici ce que dit l'armée, après quelques semaines de cette tentative malpropre :

On avait déjà de la peine à surveiller des hommes qui ne se lavent pas la figure. Maintenant la surveillance devient presque impossible. Les collets de l'infanterie, qui sont d'un jaune clair, deviennent déjà noirs et crasseux. On a fait surtout une remarque en ce qui concerne les sous-officiers qui ont la *faculté* de laisser pousser leur barbe c'est que ce sont ceux qui ne brillent pas d'habitude par leurs soins de propreté corporelle, ce sont ceux-là qui se sont empressés les premiers de faire les sapeurs.

La circulaire de M. Boulanger divertit les tables d'officiers. On raconte que des circulaires nouvelles se préparent. Ainsi les soldats vont être bientôt forcés de se raser une fois par an, avant le départ de la classe, et les poils seront employés au rembourrage des selles de la cavalerie.

De plus, les cotelettes seront imposées aux adjudants ; les sergents-majors parteront la barbe sur le côté droit et les sergents et les fourriers sur le côté gauche. Au contraire, les caporaux porteront complètement la moucha, tout le reste rasé. De cette façon, les galons deviennent inutiles, soit 1,567,863 fr. 63 c. d'économie. D'autre part, les classes renvoyées devront verser leur barbe coupée et soigneusement empaquetée aux magasins d'habillement, avec la tunique, pour servir aux blanchisseurs de la classe à venir.

Au point de vue moral, l'effet est fort mauvais. Les jeunes officiers qui sortent de Saint-Cyr ont l'air de petits enfants à coté des troupiers de vingt-trois à vingt-quatre ans qu'ils doivent commander. Et dans un pays démocratique, où l'idée d'aristocratie n'existe plus, où l'officier sort du même peuple qui fournit le soldat, le respect général du soldat pour l'officier est atteint. Avant la circulaire de M. Boulanger, la différence d'âge paraissait beaucoup moindre.

Enfin, le principe sur lequel s'est appuyé le singulier ministre de la guerre que nous possédons pour imposer aux hommes le port de la barbe est un principe d'économie.... et tant ! On a parlé de l'économie que réaliserait le budget de la guerre par la suppression des perruquiers dans les compagnies et escadrons, soit 500,000 francs.

Or, l'économie indiquée ne se réalise pas du tout. Au contraire, il y a surcroît de dépense pour la guerre. Auparavant, le perruquier était payé sur les ordinaires. Cette dépense était donc supportée par l'homme. A raison de 10 centimes par homme et par mois.... l'ordinaire n'ayant pas diminué, le budget ne profite pas du tout de cette somme de 10 centimes. Inutile d'ajouter que pendant les grandes chaleurs qui commencent, et pendant les grandes manœuvres qui vont venir, le port obligatoire de la barbe va devenir une véritable calamité, au double point de vue de l'hygiène et de la malpropreté.

La question n'est déjà plus discutable. Toute l'armée est en proie à la pression des barbes obligatoires. Tout qu'on demande aujourd'hui, c'est l'époque où la circulaire oiseuse de M. Boulanger sera rapportée.

Le sera-t-elle par lui-même ? Devra-t-on *espérer* l'arrivée de son successeur ? Ce n'est qu'une question de temps et de patience, pour le rétablissement de la retraite quotidienne dans les garnisons (la France entière réclame) comme il advient pour le rétablissement des tambours, supprimés jadis par le général Farre.

UN MOT DE M. MADIER DE MONTJAU.

"Etre prosscrit, c'est être choisi par le crime pour représenter la vertu."

Cette belle définition est de M. Madier de Montjau le président de la commission d'expulsion.

Elle a été dite sur le cercueil d'un grand poète, au Panthéon, l'an dernier.

Il n'est peut-être pas hors de propos de la rappeler, aujourd'hui.

Dans un petit restaurant.

—Garçon une aiguillette !

—Monsieur, on ne fume pas ici.

—Garçon, un cure-dent !

—Nous n'en avons pas.

—Alors, donnez-moi une allumette, pour que j'en fasse un cure-dent !

Décédé hier, à 3 heures et demie de l'après-midi, à l'âge de 58 ans EUGÈNE PHILASTRE, né à Paris. Ses amis et connaissances, ainsi que ceux de M.M. Soulié, Choppin et H. Decazal, sont respectueusement invités à assister à ses funérailles qui auront lieu aujourd'hui à 10 heures du matin. Le convoi partira de sa dernière résidence, 370 rue Robertson, près Columbus.

SERVICE FUNÈBRE.

Une messe sera dite demain, 23 juin, à 7 heures du matin, à l'église de l'Immaculée Conception, pour le repos de l'âme de Mme ELIZA NUGENT.